

PREFECTURE DE L'OGO  
Arrivée et Enregistré le 27/05/2020  
sous le N° 229



**AUTORITE NATIONALE POUR L'INTERDICTION  
DES ARMES CHIMIQUES  
(ANIAC-TOGO)**

**RAPPORT DE LA MISSION D'IDENTIFICATION DE  
SITES DE TRAITEMENT DES PRODUITS ET  
DECHETS CHIMIQUES DANS LA RÉGION DES  
PLATEAUX**

**ANIAC**

**Atakpamé, 27-29 Mai 2020**

## I. Contexte de la mission

Conformément à son agenda de coordination et de gestion des produits chimiques, l'Autorité Nationale pour l'Interdiction des Armes Chimiques (ANIAC-TOGO) a effectué, du 27 au 30 mai 2020 à Atakpamé, une mission d'identification des sites potentiels destinés au traitement et à la neutralisation des produits et déchets chimiques de la zone d'Atakpamé.

Dans le cadre de cette mission, la délégation de l'ANIAC-TOGO et les Responsables des secteurs impliqués dans la gestion des produits chimiques (CF. la liste de présence) ont été reçus, le 28 mai 2020, en audience par Monsieur le Préfet de l'Ogou.

A l'ouverture de cette audience, Monsieur le Préfet, **AKAKPO Edoh**, après avoir souhaité la cordiale bienvenue à toute la délégation, a donné l'opportunité aux représentants de l'ANIAC-TOGO de présenter dans les détails le but et les objectifs de la mission.

A la suite du Préfet, **Monsieur HUNLEDE Amah**, Président de l'ANIAC-TOGO, a tenu à adresser ses vifs et sincères remerciements à Monsieur le préfet pour l'intérêt particulier qu'il ne cesse d'accorder aux activités de l'ANIAC-TOGO. Concernant l'objet de la mission, **Monsieur HUNLEDE** a précisé que l'ANIAC-TOGO, créée le 04 novembre 2015, a pour but de veiller à l'application et au respect des dispositions de la convention sur l'interdiction des armes chimiques en vue d'assurer un meilleur suivi et une bonne utilisation des produits chimiques pour le bien-être socio-économique des populations du Togo.

D'après le Président, l'ANIAC-TOGO a été saisie depuis 2017 par le Ministère de l'industrie et du commerce pour les travaux d'expertise visant à réhabiliter le site de l'usine TOGOTEX de Datcha. Il convient de rappeler que cette mission vise à identifier, en collaboration avec les autorités de la région de l'Ogou, les sites potentiels destinés au traitement, d'une part des produits et déchets chimiques abandonnés sur le site de l'usine TOGOTEX de Datcha, et d'autre part tous ceux qui seront identifiés dans cette zone.

Après avoir exposé les motifs sur l'importance de la mission et ses différentes implications en matière de gestion intégrée des produits chimiques, le Secrétaire permanent de l'ANIAC-TOGO, **Dr. NINKABOU Tchein**, a fait une brève présentation de l'historique de la création et les objectifs assignés à l'ANIAC-TOGO. Au regard du caractère transversal de la gestion des produits chimiques, Monsieur le Préfet a ouvert une séance d'échanges entre la délégation de l'ANIAC-TOGO et les Responsables des sectoriels de la région.

## 2. Séance d'échanges avec les différentes parties prenantes de la région des Plateaux

Les discussions ont tourné autour des interrogations ci-après :

- Quel serait le niveau de sécurisation du site d'enfouissement de l'amiante pour éviter les impacts potentiels sur la santé des riverains et pour limiter d'éventuels rayonnements émis par l'amiante ?
- Quelles seront les dispositions à prendre pour que l'enfouissement de l'amiante n'entraîne pas de contamination des nappes souterraines ?
- Est-ce qu'il est prévu une évaluation environnementale et sociale assortie d'un plan de gestion environnemental et social (PGES) du site de traitement ?
- Est-ce que tous les produits et déchets chimiques ont été caractérisés de manière exhaustive à part l'amiante ?
- Quelles sont les méthodes de destruction retenues pour chaque produit ?
- Est-ce que le plan de développement de la préfecture est pris en compte dans la procédure d'identification et de gestion du site ?

Répondant aux préoccupations des intervenants l'équipe de l'ANIAC-TOGO a expliqué que le site qui sera retenu fera l'objet d'une évaluation environnementale et sociale assortie d'un PGES avant toute activité de traitement des produits et déchets chimiques. A cet effet, le site ne sera plus réutilisable que pour de tels traitements, ce qui suppose qu'il sera sécurisé pour éviter que les populations riveraines ne soient impactées.

Par ailleurs, il a été relevé que tous les produits ont été explicitement caractérisés et un travail de fond est en cours pour définir avec le concours des experts nationaux et internationaux, des méthodes appropriées de destruction qui schématiquement se feront par une neutralisation suivie d'un compactage ou par un enfouissement. Il faut noter que c'est seulement l'amiante qui sera traitée et enfouie. Il s'agit d'un produit chimique minéral non biodégradable qui ne présente de dangers qu'à l'état friable où il peut contaminer l'eau et les matrices alimentaires ou être inhalée provoquant des cancers. Lorsqu'elle est compactée ou enfouie, elle ne pose aucun risque et ne peut infiltrer pour contaminer la nappe souterraine puisque le site d'enfouissement sera solidement bétonné. De plus l'amiante ne présente pas de risque de rayonnement puisqu'elle n'est pas radioactive. Enfin il a été souligné que le site qui sera retenu doit être conforme au plan de développement de la préfecture.

Après cette séance débats, toute l'assistance s'est déplacée sur les deux sites retenus sous l'auspice du Directeur régional des Mines et de la Géologie, **Monsieur AGBO Yawo Ségbéaya**, qui avait mené les études préalables sur ces sites.

### **3. Visite des sites potentiels de gestion des produits et déchets chimiques**

Conduite par le Directeur régional des Mines et de la Géologie, la délégation a visité deux sites.

Le premier site A est situé dans le village d'AVEDJE, sur le tronçon AVETE-AVEDJE. Il s'agit d'une ancienne carrière de latérite exploitée par des privés. Ce site est situé à proximité du tronçon susmentionné. Au niveau de ce site, il est possible de disposer d'une superficie d'environ 1 ha 50 ca soit exactement 150 m sur 100 m.

Le deuxième site B est situé dans le village Yoro-Djama (Canton de DJAMA) sur la route de BOKO. Ce site est aussi une ancienne carrière de latérite exploitée par les privés et qui est à proximité de la route susmentionnée. Au niveau de ce site, il est possible de disposer d'une superficie d'environ 2 ha soient exactement 200 m sur 100 m.

A la pré évaluation, le site B paraît être le plus approprié en raison de sa position éloignée des habitations et des zones d'exploitation agricole. Le site A quant à lui longe la rue et serait difficilement exploitable. On y remarque la présence des tecks.

### **4. Fin de la mission**

La fin de la mission a été marquée par un débriefing général et la présentation du rapport.

Un débriefing général a été fait au préfet de l'Ogou, le 29 mai 2020, en présence des autres acteurs de la zone d'Atakpamé. Le président de l'ANIAC-TOGO a présenté au Préfet, les grandes étapes de la mission et les résultats obtenus. A cet effet, il a tenu à réitérer ses vifs et sincères remerciements à Monsieur le Préfet pour avoir bien su impliquer les acteurs clés à la mission.

La mission a pris fin sur une bonne note de satisfaction générale de tous les acteurs et le souhait a été vivement manifesté de garder le contact pour les activités à venir.

### **5. Observations générales et recommandations**

#### **5.1. Observations générales**

La mission d'identification des sites a permis de prendre connaissance des préoccupations de certains sectoriels et d'évaluer dans l'ensemble tous les contours des activités de destruction des produits et déchets chimiques. Par ailleurs deux anciennes carrières d'exploitation de latérite, ont été identifiées dans les cantons d'AVEDJE et de DJAMA, comme sites potentiels

d'accueil des installations de traitement des produits et déchets chimiques. **Au regard des aspects relatifs à la situation géographique (localisation et dimensions) et à l'environnement (absence d'essences forestières), le site B situé dans le canton de DJAMA serait propice pour les travaux de traitement et de neutralisation des produits et déchets chimiques.**

## **5.2. Les recommandations**

A la fin des travaux de la visite, un certain nombre de recommandations a été formulé.

- Etablir le fichier des acteurs impliqués ;
- Faire une étude d'évaluations environnementales et sociales du site B assortie d'un plan de gestion environnement et social ;
- Solliciter les services techniques de la préfecture pour formaliser l'acquisition officielle du site identifié.

**Fait à Atakpamé, le 29 mai 2020**

**Pour la commission investigation, le Président de l'ANIAC-TOGO**

**ANIAC**



AUTORITE NATIONALE  
POUR L'INTERDICTION DES ARMES CHIMIQUES

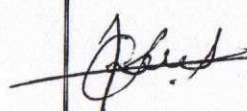
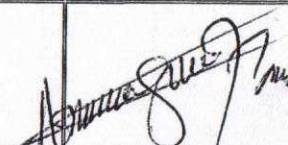
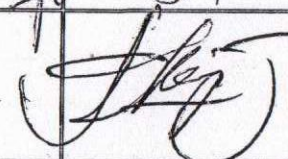
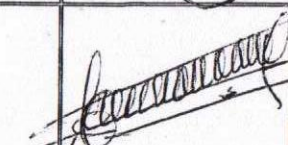


PRESIDENT DE L'AUTORITE  
VICE-PRESIDENTS DE L'AUTORITE  
SECRETARE PERMANENT

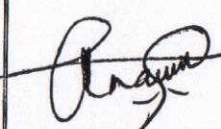

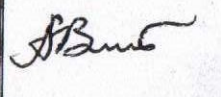

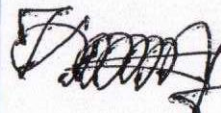

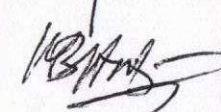
## LISTE DE PRESENCE

JOURS : Du 27 au 30 mai 2020 à Atakpamé

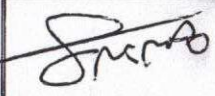


- Objet : Mission d'identification de sites potentiels destinés au traitement et à la neutralisation des produits et déchets chimiques dans la zone des plateaux

N° d'ordre	Nom & Prénoms	Fonction	Institution	Contact téléphonique / Mail	Signature
01	PAKOU Kaniwa	CB	Gendarmérie	90304271	
02	ALFA Koffi	ATC	NSCT	20904558	
03	WAKÉ Kpatérim	chef Division ANIAC	ANPC	90810553	
04	C.É BANA-ÖWA Tagba	DRS - ANPC	ANPC	90055106	

N° d'ordre	Nom & Prénoms	Fonction	Institution	Contact téléphonique / Mail	Signature
05	KOLANI Bifari	DR.	DRTP / RP	90 12 62 31	KBF
06	GNIMOU Kefei-Kassan	C. D	DRTP / RP	90 19 72 01	
07	AGBO Yawo Sègbéaya	DR	DRMG / RPC	90 39 69 80	
08	DJATO Essodina	MAEIMATE DIR DADS	MAEIMATE	90 33 85 52	
09	AMIDOU Moussa	DR	DRS-Plateaux	90 09 72 62	
10	KINKABOU Tchekou	SP ANIAC-TOGO	ANIAC	90 30 97 47	
11	BAFEI P. Essolakina	MEDDPN Chef section substances chimiques	MEDDPN membre de l'ANIAC	90 35 86 98	

N° d'ordre	Nom & Prénoms	Fonction	Institution	Contact téléphonique / Mail	Signature
12	NAYO Ankon	Chef DAP / MSHP Come	Membre ANIAC	91 09 68 21 awinay@yahoo.fr	
13	LE/col. TCHÉPAË AKOËDO	DREDDPN-P DR	DREDDPN-P	<del>90 38 52 93 9</del> 91 09 64 41	
14	BATCHASSI Agninoufété	DRAPAN/DR	DRAPAN-P	90 12 09 18 / 90 59 01 21 agninos1@yahoo.fr	
15	PIDASSA Bekéi	Commandant de Groupement	Gendarmerie	90 01 65 00	
16	KPEGBA Koffi Messo	Responsable de DTRFIAT	Transport Routier et Ferroviaire	91 61 62 17	
17	MAKPALIBE Sibite	Ing/ Chef Sce. Regional d'Appui et Appuiement. Réseau	SRHAB-Platons	90 16 53 25 / 98 29 42 92 sibitememo@yahoo.fr	
18	MOUSA Bamarou	Directeur Préfectoral	DREDDPN-P	90 13 55 35 bamarou@gmail.com	



N° d'ordre	Nom & Prénoms	Fonction	Institution	Contact téléphonique / Mail	Signature
19	AKAKPO Edoh	Préfet de l'Agou	MATDEL	90149933 Email: edmonolotrak@gmail.com	
20	TCHENDO Kola	DR-Hydraulique	MEERHV	90043670 tchendokol@yahoo.fr	
21	HUNLEDE Amah	Président ANIAC-TOGO	ANIAC-TOGO	90042119 amahhunCede@yahoo.fr	
22					
23					
24		<b>ANIAC</b>			
25					